

LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1. No. 18.

MONTREAL, MERCREDI. 16 DECEMBRE 1840.

PRIX : 2 SOUS.

LETTRES ADDRESSES A

MR. A. VATTEMARE.

Montréal, 23 Novembre, 1840.

MON CHER MONSIEUR.—Le Canada jusqu'à présent déchiré par les discensions, ne peut voir qu'avec joie et reconnaissance, vos efforts pour établir entres tous ses habitants, de quelque origine, de quelque religion et de quelque politique qu'ils soient le commerce de science, d'amitié et de bien faisance que vous avez déjà si heureusement cimenté entre tant de peuples des deux Hemisphères. Votre genie a conçu un vaste plan, aussi étendu qu'il est humain, votre philanthropie met à votre disposition mille moyens inconnus à d'autres, de le réaliser; et votre persévérance soutenue par un conscience pure et honorable, vous fait regarder avec courage, les difficultés que l'imperfection, de l'esprit humain peut faire naître.

Quelques philanthropistes que soient vos vues, quelques admirables que soient vos conceptions, il en est beaucoup en ce pays, qui au premier abord, les ont regardées comme importunes et même impossibles à réaliser; et voilà que par une espèce d'enchantement produit, sans doute par la beauté de votre grande et noble conception, ce qui paraissait impraticable s'effectue de suite, et est regardé comme un événement des plus heureux pour le Canada.—

Vous nous réunissez tous sous l'enseigne de la République des lettres; rapprochés par la force irrésistible du genie sous l'empire du quel vous venez de nous placer, nous voyons déjà poindre un avenir rassurant.—

Votre présence et votre trop court séjour au milieu de nous, ont fait battre les cœurs, votre éloignement les fera battre aussi! mais nous bénirons votre mémoire, et les bienfaits que vous nous apportez, seront là pour nous consoler.—

Où nous vous bénissons! nos enfans, nos petits enfans iront à l'institut. Leurs jeunes cœurs se formeront à la vertu, et les monumens de bienfaisance qui demeureront, lors même que les générations passeront, réchaufferont leurs âmes, et alimenteront l'amour et la reconnaissance pour leur bien-faiteur.—

Persuadé que vous aurez la générosité de me pardonner d'avoir blessé la modestie qui vous distingue, et qui n'en cède qu'à votre mérite.

Je suis,

Mon cher Monsieur,

Votre dévoué serviteur et ami.

CHS. MONDELET.

Montréal, 23 Nov. 1840.

Monsieur,

J'ai toujours considéré le genre humain

comme ne formant qu'un même corps, qui a pour membres toutes les nations du globe, et pour âme la divine providence qui préside à tous les évènements d'ici bas, un des grands biens faits du christianisme, et d'unir intimement tous ces membres dispersés par toute la terre, et si les passions humaines ne venaient pas rompre ces liens sacrés que la religion tend sans cesse à former, tous les peuples ne feraient plus qu'un même peuple, ne seraient plus qu'une seule et même famille dont Dieu serait le père. Toute institution qui tendra à cimenter une union aussi parfaite sera donc à mes yeux une œuvre éminemment utile, voilà pourquoi je ne puis m'empêcher de donner toute mon admiration à ce vaste plan par le quel vous travaillez à unir toutes les nations dans une immense association de science de lumière et d'industrie. Par vos efforts, toutes ces richesses deviendrait un trésor commun où les plus pauvres pourraient puiser avec abondance aussi nul doute que vous ne rencontriez de toute part la sympathie et le concours le plus empressé, ce sont du moins les sentimens qui animent à votre égard l'Evêque de Montréal et son clergé.

Je prie Dieu qui vous a déjà donné tant de succès, de vouloir bien couronner par vous cette œuvre excellente, dont toute la gloire sera à lui et le profit au genre humain. Ce sera sans doute pour vous, une récompense telle que vous ne pouvez en espérer une plus grande ici bas.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Avec une parfaite considération

Votre très humble et obéissant serviteur.

IGNACE, EVEQUE DE MONTREAL.

Monsieur,

Si mon suffrage était de quelque valeur je m'empresserais de le joindre à celui de tant d'hommes distingués par leurs lumières, et d'applaudir à vos vues philanthropiques, à la constance de vos efforts pour propager votre système d'échange de livres et d'objets d'art, aux heureux succès qui les ont couronné comme ils le méritaient. Je crois pouvoir me permettre au moins de vous féliciter de la découverte de ce nouveau moyen pour les peuples de se rapprocher, de s'unir dans l'intérêt de l'art, comme pour l'avancement de la science, et en s'éclairant réciproquement de devenir à la fois meilleurs et plus heureux.

Ce sont là de véritables titres à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au bonheur de leurs semblables, et je vous prie d'agréer l'assurance de celle avec la quelle je suis

Monsieur

Votre très humble et obt.

Serviteur.

D. B. VIGER.

Montréal, 20 Nov., 1840.

Du Canadien.

CANDIDATURES.—M. AYLWIN, avocat de cette ville s'est rendu à l'invitation d'un nombre nombre d'électeurs du comté de Portneuf.

Il paraît à peu près certain que M. Morin, un des anciens membres pour le comté de Bellechasse, va se rendre aux instances qui lui ont été faites de se présenter au comté de Nicolet.

Hier une députation de Bellechasse s'est rendue auprès de M. Huot, un des anciens membres pour le comté de Portneuf, pour le prier d'accepter la représentation de ce comté. Nous regrettons, et le pays entier regrettera avec nous, que ce Monsieur qui a déjà rendu au pays tant et de si précieux et si constants services comme homme politique, ne puisse les lui continuer sous le nouvel ordre de choses. M. Huot a donc répondu qu'il se trouvait dans l'impossibilité de se rendre à l'honorable invitation qui lui était faite.

A l'égard de l'article où nous avons annoncé que le projet de la publication du *Journal de Familles* avait été abandonné, on nous informe que l'exécution de ce projet n'a été que suspendu, et qu'on espère le reprendre prochainement. Nous devons dire que nous tenions notre information non seulement du bruit public, mais de plus d'un des principaux collaborateurs du journal en question.—(Ibid.)

ELECTION DE LA CITE DE QUEBEC.

L'assemblée des Electeurs de la Cité de Québec qui désapprouvent l'Acte d'Union, qui s'est tenue Mercredi dernier, à l'Ecole des Glacis, a été probablement la réunion politique la plus nombreuse qui ait eu lieu depuis plusieurs années en cette ville. Le Sténographe du *Mercury*, qui regarde toujours les choses qui ne lui plaisent pas par le gros bout de la longue-vue, est forcé d'admettre qu'il y avait six à sept cents personnes. C'est dire qu'il y en avait pour le moins de douze à quinze cents. C'est en effet la plus basse estimation que puissent faire ceux qui connaissent le local, quand on leur dira qu'il y avait foule pressée dans la grande salle d'école, et on nous rapporte qu'un bon nombre de personnes n'ont pu entrer faute de place. Nous entrons dans ces explications afin de rassurer ceux que le rapport du *Mercury* pourrait tromper sur l'importance de l'assemblée de Mercredi, et les chances qu'elle ouvre pour la prochaine élection de la cité. On y remarquait un bon nombre de personnes d'origine britannique, qui ont concouru de grand cœur dans tous les procédés, preuve que cette réunion dans son esprit comme dans son but n'avait rien de sectionnaire, n'était entachée d'aucunes distinctions étroites d'origine. En outre les choix qu'a faits cette assemblée, à l'unanimité, après certaines explications, démontrent la même chose. La très grande

majorité de l'assemblée se composait, comme la population de la ville, de gens d'origine française, et on a choisi comme l'un des candidats M. DAVID BURNET, d'origine britannique, avec M. LOUIS MASSUE, d'origine canadienne française. C'est là de la "justice égale," qui pour n'être pas de la famille de celle de M. Thomson, n'en est pas de moins bonne famille.

Le choix de ces Messieurs est on ne peut plus judicieux sous tous les rapports, et il eut été difficile, dans les circonstances actuelles, d'en faire un meilleur. Québec comme grand centre de commerce et d'industrie, ne pouvait être mieux représenté que par deux hommes d'affaires, deux marchands, l'un appartient ou a appartenu de plus près au commerce intérieur et d'exportation.

Quant au caractère public de ces deux hommes, nous dirons pour l'information de nos amis éloignés, que M. Massue est un de ces généreux citoyens à qui les sacrifices n'ont jamais coûté; lorsqu'il s'est agi de la patrie, sa place était toujours au premier rang. Dans le siècle où nous sommes, ces preuves là sont toujours les meilleures, surtout lorsqu'on ne peut supposer à un citoyen aucune vue d'ambition, comme tout le monde admettra que tel est le cas pour M. Massue. Aussi c'est en se faisant une grande violence et vaincu par le sentiment de la nécessité, pour ainsi dire, où il s'est trouvé, qu'il s'est à la fin décidé à se rendre aux vœux de ses concitoyens, qui sauront, nous n'en doutons pas, apprécier le nouveau sacrifice qu'il fait pour eux et pour son pays.

Pour ce qui est de M. Burnet, c'est un de nos marchands Anglais les plus distingués, appartenant à une ancienne et riche maison de commerce. On lui reconnaît des opinions modérées et libérales en politique, et sur la grande question du jour il s'est séparé de ses amis personnels, et confrères d'état, qui la plupart, comme on sait, se sont prononcés en faveur de l'union. Un des associés de la maison de M. Burnet, dans la Grande-Bretagne, et son propre frère, nous pensons, a publié un pamphlet fort bien écrit contre cette mesure. Ainsi, l'assemblée, tout en remplissant un acte de justice envers la classe commerciale, s'est assuré en même temps un homme, qui, sur la grande question du jour, pensait à peu près comme elle. — (*Ibid.*)

LE JEAN-BAPTISTE.

MONTREAL:

MERCREDI, 16 DECEMBRE 1840.

Nous prions bien les personnes à qui nous adressons notre journal dans les campagnes de vouloir bien accepter l'agence du JEAN-BAPTISTE, et nous répondre de suite par la poste, afin que leurs noms soient insérés dans notre Gazette.

Mr. Alexandre Vattemare.

Il est des hommes qui dévoués noblement à la grande cause de l'humanité, font abrévation d'eux memes pour n'être animées d'autre ambition que de celle de propager les lumières et d'assurer le bonheur des hommes. Pour effectuer leur but grandiose, rien ne leur coûte, ils sont toujours prêts à sacrifier leurs intérêts

les plus chers, tous les vœux personnelles s'élevaient aux dessus des préjugés et des passions afin de remplir avec succès leurs projets philanthropiques, de ce nombre est l'illustre Mr. Alexandre Vattemare philosophe distingué qui, par tous les efforts imaginables, ne cesse de travailler à la régénération des Sociétés littéraires et scientifiques parmi les nations éclairées, son but est sublime, et mérite le support de tous les amis des lumières, de la civilisation et de l'humanité. En ce pays nous souhaitons que ses tentatives ne soient pas infructueuses, et soient couronnées d'en plein succès. Déjà, ici, l'esprit de parti se taisant devant la sublime conception, elle pourra enfin se réaliser et ajouter un fleuron à la couronne de ses sentimens libéraux et philosophiques.

Il se propose de donner Lundi de la semaine prochaine, une représentation de ventriloquisme, dont la recette ne peut qu'être appliquée à l'accomplissement de sa noble mission, comme ventriloque renommé, son nom a retenti en Europe par l'étonnement qu'il a su inspirer par le pouvoir magique de son art. Nous ne doutons nullement que le public ne se fasse, comme un devoir de lui accorder les plus grands encouragemens.

Nous donnons aussi aujourd'hui dans notre feuille copie de quelques lettres qui ont été adressées à Mr. Vattemare, et qui fait autant d'honneur à leurs auteurs, qu'au grand philanthrope.

Les choses vont vite dans le Haut Canada.

En 1835 la dette publique du Haut-Canada se montait à £366,000; quatre ans après en 1839, elle s'élevait à £1,200,000; et à la dernière session du parlement, après que l'acte de réunion des deux provinces eût été passé, et qu'il eût été statué que ces sommes eussent à être payées par les deux provinces réunies on s'empressa de voter assez d'argent pour que la dette s'accrut jusqu'à un million et demi de louis. C'est une bonne leçon pour nous autres bas-Canadiens tâchons d'en profiter.

Quatre individus viennent encore d'être condamnés à l'amende pour ne pas s'être conformés à l'ordonnance des sleighs.

La corporation vient de faire placer un verbe au Gaz sur la place d'armes. C'est un acte pour lequel nous remercions le conseil de ville. Nous apprenons aussi que le conseil va accorder une place spéciale pour les rapporteurs des divers journaux de cette ville.

Du Morning Courier.

COUR

DOYER ET TERMINER.

Mardi, 26 Nov.

Présens les honorables Juges PYKE ET ROLLAND.

Suite et fin.

Le témoin n'est pas sur que le feu en question fut chez Vosbourg, mais il était dans cette direction, il vit aussi le même soir, un nommé Brouillet qui paraissait âgé de 45 ans. Le témoin retourna en Canada, le 26 Juillet 1839, il vit les accusés après le trois Février 1839, mais ne peut pas se rappeler dans quel mois.

Questionné de nouveau, il ajouta qu'il y avait plusieurs Brouillets, qu'il ne sait pas là

où le nommé Bouillet dont on lui a parlé, demeure, et qu'il ne le vit jamais avec les prisonniers. Ici Mr. Mondelet pria la cour de demander au témoin, dans quels temps il vit les prisonniers après le trois Février 1839. Le témoin répondit qu'il ne pouvait pas se rappeler dans quel mois il les avait vus. A quatre heures et demi p. m., le témoignage pour la défense n'étant pas fini, le Juré fut remis en la garde du Shériff.

Vendredi, 27 Nov.

Présens, les honorables Juges PYKE and ROLLAND.

Le procès de Beausoleil et autres fut continué ce jour là :

Le témoin pour la défense, P. J. Beaudry, sur-intendant de la prison de Montréal, dit: Qu'en 1839, Vosbourg le père s'étant rendu à la prison aux fins d'identifier les accusés, on lui ordonna d'amener les prisonniers un par un en présence de Vosbourg et que leurs noms lui furent mentionnés.

Trans-questionné il ajouta que Bonaventure Viger avait de gros favoris lors de son entrée en prison, et qu'il les avait ensuite coupés un peu.

La cour refusa d'entendre le témoignage de Mr. Robitaille, vu que ce Mr. s'était trouvé dans le cour pendant le procès.

Le quatrième témoin David Barsalou frère de François Barsalou corrobora le témoignage de son frère avec cette différence, qu'il avait couché avec Hilarion Viger.

Le cinquième témoin, Jean Bte. Poirier, passa la soirée du 2 Février 1839, avec les accusés, il les vit entrer dans leurs chambres, les revit encore le lendemain au matin, il coucha dans une autre chambre qu'eux et ne fut pas réveillée par l'alarme donnée. Le lendemain au matin on lui apprit qu'il y avait eu un feu à Caldwell-s-manor. Des circonstances particulières le mettent à même de se bien rappeler la date, il prouva aussi le caractère des accusés

Trans-questionné le témoin dit qu'il tenait un journal de ses voyages et qu'il n'y avait pas plus de trois semaines qu'il l'avait consulté.

Le sixième témoin, Louis Lacasse, de St. Denis, Huissier, dit: qu'il tenait la barre chez Caine, en Février 1839, que le deux de ce mois il y avait eu une assemblée des réfugiés, chez Caine, afin d'adopter des mesures pour procurer des moyens de vivre à leurs confrères; qu'il vit les prisonniers ce soir là, jusque sur les onze heures ou plus tard, qu'il les entendit demander de la chandelle pour se retirer dans leurs chambres; qu'au moment de l'alarme donnée par rapport au feu, il les vit ensuite au déjeuner. Le feu paraissait être de quinze à dix-huit milles de Swanton, sur le côté Nord du Lac Champlain, dans la direction de Caldwell-s-manor.

Questionné par la cour, le témoin dit: qu'au meilleur de sa connaissance, personne n'avait quitté la maison, ce soir là, qu'il ne pense pas que qui que ce soit ait pu sortir sans qu'il en eut connaissance.

Il y avait alors des troupes à Swanton. Il pense qu'il eut été difficile pour quelqu'un de sortir du village cette nuit là vu que ces troupes étaient stationnées près d'une petite rivière qui est le seul issue qui conduise à la ligne de division. On avait fait circuler le bruit que les volontaires du Canada devaient venir

s'empa
chez C
Que
qu'au
leil po
deuz
Le s
Athar
avec
ner le
tin.
Tra
semai
allé ch
vait p
raport
avait
Le
Cham
dans la
heures
le tém
tin du
dans l
Qu
fut do
dans l
eux le
Le
St Ma
rouge
trois
ne par
heure
prison
Tran
une b
à trav
Le
St; D
Vosb
prison
clefs l
noms
mina
nière
gonné
que V
n'avai
bourg
connai
L.
blanc.
F. Ve
amen
sonnie
fait e
Ici
Parr
vocat
pour
de ne
jusqu
Pro
Rom
Le
prouv
bourg
il fut
pouv
Vosb
Sor
au ju
contr
vres F
verdi
lund

s'emparer de tous réfugiés qui demeuraient chez Caine.

Questionné par la cour, le témoin dit; qu'au meilleur de sa connaissance Beausoleil portait un bonnet de nuit rouge et que les deux Viger n'en portaient aucun.

Le septième témoin, Antoine Ebert, de St Athanase, dit: qu'il coucha dans la chambre avec les trois prisonniers, qu'il les vit examiner le feu et qu'il les revit le lendemain au matin.

Transquestionné, le témoin dit, que dans la semaine précédente Bonaventure Viger était allé chez lui et lui avait demandé s'il ne pouvait pas rendre témoignage en sa faveur, par rapport au feu chez Vosburgh, mais qu'il ne lui avait pas parlé de dates.

Le huitième témoin, Edouard Brousseau, de Chambly, coucha avec les trois prisonniers dans la même chambre, il était a peu près 3 ou 4 heures du matin lorsque l'alarme fut donnée, le témoin vit les accusés le lendemain au matin du feu. Il n'y avait rien à leur reprocher dans leur vie privée.

Questionné par la cour, lorsque l'alarme fut donnée, le témoin vit les trois prisonniers dans la même chambre, ils avaient alors sur eux leurs calottes.

Le neuvième témoin, Antoine Tétréau de St Marc, dit Beausoleil portait un bonnet de nuit rouge que les deux Vigers n'en avaient pas, tous trois avaient alors leurs calottes sur eux, mais ne paraissaient pas être habillés d'ailleurs, à cinq heures le lendemain au matin le témoin vit les prisonniers chez Caine.

Transquestionné, le témoin dit; qu'il avait loué une boutique le deux et qu'il avait commencé à travailler le quatre qui était un lundi.

Le onzième témoin, François Gadebois, de St; Denis était en prison dans le temps que Vosburgh était en prison pour identifier les prisonniers, dans l'été 1839. Un des tournes clefs les fit placer en ligne devant lui et leurs noms furent appelés. Vosburgh alors examina le témoin minutieusement et de manière à lui croire que lui-même étaient soupçonné. Le tourne clef dit alors au témoin que Vosburgh voulait savoir s'il (le témoin) n'avait pas des favoris l'hiver dernier. Vosburgh parlait en Anglais et le témoin ne connaît pas cette langue.

L. H. Lafontaine, Ecr. Avocat, P. C. Le blanc, T. Sénécal, F. Jacques marchands, et F. Veadedonœur propriétaire, furent ensuite amenés pour prouver le caractère des prisonniers, et leurs témoignages furent tout-à-fait en leur faveur.

Ici se termina la défense des prisonniers. Parrapport à une objection soulevée par l'Avocat Général, la cour ajourna au lendemain pour donner la charge aux jurés, qui furent de nouveau remis entre les mains du Shériff jusqu'au lendemain vers dix heures.

Samedi, 28 Nov., 1840.

Présens les honorables Juges PYKE ET ROYLAND.

Le témoin qui devait être emmené pour prouver la distance, entre la maison de Vosburgh et Swanton, ne se trouvant pas en cour il fut convenu entre les parties que la distance pouvait être de onze milles tel que prouvée par Vosburgh le père.

Son honneur juge PYKE donna alors la charge au juré et leur commanda d'acquiescer H. Viger contre lequel il n'y avait pas de preuve à 4 heures P. M. le juré ne s'étant pas accordé sur son verdict, il fut renfermé et la cour ajourna à lundi matin à dix heures,

Du Fantasque.

Le vrai Canadien se vend ou ne se vend pas pour un sou. On voit véritablement que monsieur Thomson est marchand et qu'il est habitué à surfaire sa marchandise. En conscience c'est d'un sou trop cher. Encore s'il donnait sa feuille à meilleur compte on pourrait peut-être se décider à l'accepter pour l'engrais des terres; par exemple à six sous le voyage, à moins prix des autres ordures, cela pourrait peut-être passer.

Post-scriptum.—Un des confidents de monsieur Thomson nous écrit que nous faisons erreur et que le journal ne se vend pas un sou; au contraire on donne un sou avec chaque feuille. Il nous prie d'annoncer que les propriétaires espèrent trouver des abonnés. La liste en compte déjà deux. Monsieur Moses Hart des Trois Rivières, et la plus jeune des épouses de Mr. Thomson qui a besoin de beaucoup de papier à papillotes..... depuis qu'une rivale la défrise. Cré-cancanier de Fantasque, va!

Nous avons trouvé dans un ancien livre hébreu, écrit sans doute par quelque vieux radeur, la définition suivante du mot couronne:

«Une couronne est un singulier bandeau qui consiste d'abord en un cercle brillant, très éblouissant; puis en un cercle d'or, très riche; puis en un cercle de fer, très-dur; puis en un cercle de plomb, très pesant; puis en un grand bonnet de coton qui vous tombe sur les yeux, vous aveugle et vous fait tomber au fond d'un puits sans que vous sachiez comment.»—*Ib.*

De la Gazette de Québec.

—*Les portes de la ville.*—Le commandant a donné l'ordre de laisser ouverts tous les guichets pendant la nuit, ainsi que la petite porte à côté de la porte du Palais, par où peuvent passer les voitures.

Le pilote de l'*Eleuthéria* est monté et rapporte que ce bâtiment, qui avait été abandonné par l'équipage dans les glaces, était échoué entre la Rivière-Ouelle et Sainte-Anne. Le capitaine l'avait rejoint et travaillait à sauver les effets.

Les deux bâtiments qui ont été vus échoués à l'île aux Oies sont la barque *Countess of Mulgrave*, capitaine Gibson, en destination pour Bristol, et la barque *Monach*, capitaine Barclay, pour Hull. Ce dernier flottait à chamorée; l'équipage l'avait abandonné, mais le capitaine et le pilote étaient encore à bord.—(*Ibid.*)

«*Le Vrai Canadien*,» nouveau journal qui s'imprime à Montréal chez M. John Lovel, «pour le propriétaire,» est parvenu à son troisième numéro. On peut caractériser sa politique en deux mots, en disant qu'il est Thomsonien, et partant unionnaire, autant que peut l'être M. Thomson lui-même. Il paraît deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, et se vend ou se donne pour à un sou la feuille. Le but spécial de son établissement paraît être de préconiser l'union en français, de convaincre ceux qui n'entendent que cette langue, de la justice et de la libéralité d'une mesure qui la proscriit, et de les engager à ne voter aux prochaines élections que pour des candidats unionnaires. Comme on espère qu'il auront acquis cette conviction et voté en conséquence avant trois mois, on prend des abonnements à 2-6, (les frais de poste inclus), pour cette période inusitée dans le pays.

Le propriétaire n'a pas jugé à propos de se nommer, bien que la loi soit formelle à cet égard, et nous ne pouvons que former des conjectures d'après ce que disent les autres journaux publiés sur les lieux.—(*Ibid.*)

EXTRAITS

DU LIVRE DU PEUPLE.

Vous connaissez maintenant le but où vous devez tendre. La nature vous dirige vers lui, vous presse incessamment de l'atteindre, en vous inspirant le désir invincible d'être délivré des maux qui de toutes parts vous assiègent, le désir d'un état meilleur, et qui ne peut être meilleur pour vous qu'il ne le soit aussi pour vos frères. Ainsi, en travaillant pour eux; vous travaillerez pour vous; et vous ne pouvez travailler avec fruit pour vous, qu'en travaillant pour eux avec un amour que rien ne lésse.

Ce n'est pas toute, cependant, de connaître le but que vous a marqué le créateur; il est nécessaire de savoir encore par quels moyens vous y parviendrez, sans quoi vos efforts seraient stériles. Pauvres voyageurs fatigués, vous aspirez au gîte du soir; apprenez-en la route.

Je vous dirai tout la vérité, parce que c'est elle qui sauve. Il y en qui croient bon de la voiler; ce sont ou des imposteurs, ou des timides que dieu effraye; car la vérité c'est Dieu même, et la voiler c'est voiler Dieu.

NAISSANCE.

Aux Trois-Rivières, la dame de Mr. G. Desfosses a mis au monde deux jumeaux, une fille et un garçon, tous deux bien portans.

ANNONCE.

LANGUE FRANCAISE.

La Connaissance de la langue française est dans toute l'Europe, depuis des siècles, une branche essentielle d'une bonne éducation, et surtout d'une éducation scientifique. Ce fut, sous Napoléon, la langue des Cours du Continent de l'Europe; et elle est encore aujourd'hui la langue de la diplomatie, par la facilité qu'elle offre de pouvoir, par son moyen, exprimer les idées avec plus de clarté et de précision que ne le permettent les autres langues Européennes.

En Amérique, chaque jour, le besoin de ce langage se fait ressentir plus puissamment; mais c'est surtout dans le Bas-Canada qu'il est une nécessité, presque absolue, pour ceux qui n'en ont pas la connaissance. Les jeunes Canadiens des deux sexes qui ne possèdent point grammaticalement la langue de leurs pères, ils ne doivent jamais perdre de vue qu'ils n'est permis à personne de ne pas s'exprimer correctement dans son dialecte maternel; ainsi avis est donné à ceux qui sont désireux d'acquiescer une connaissance grammaticale du français et de s'en former une prononciation pure et exacte, qu'un professeur français à l'honneur d'offrir ses services aux jeunes Messieurs et Demoiselles de Montréal qui souhaitent être enseignés à leurs résidences respectives, à des termes raisonnables.

Annnonce est aussi faite à la jeunesse laborieuse que des occupations journalières ne permettraient pas de recevoir des leçons dans la journée, qu'une école du soir sera ouverte chez lui.

Pour les informations et les conditions s'adresser au Bureau *Jean-Baptiste*, près de l'Hôtel Rasco, ou au Bureau de l'*Aurore des Canadas*, rue St. Paul, près de la Douane, Montréal, 16 Déc. 1840.

ANNONCES.

CALENDRIER DE MONTREAL.

POUR
1841.

Les Rubriques ordinaires de l'Eglise et les
Calculs Astronomiques, sont redigés.

PAR
MR. L'ABBE DUCHAINE.

IL CONTIENT AUSSI, les jours remarquables, les
noms des officiers de l'administration, les époques
des differentes cours, les noms des conseillers de
ville, ceux des cotiseurs, de la police, et des diffé-
rentes Banques et compagnie d'assurances de Mont-
réal, celui des Magistrats, Avocats, Notaires, et Mé-
decins de cette ville, enfin la liste du Clergé Ca-
tholique du Diocèse de Québec et Montréal.

SE VEND EN GROS ET EN DETAIL
A LA

LIBRAIRIE DE R. FABRE,

Rue St. Vincent,

ET CHEZ

LOUIS PERRAULT,

Editeur et Propriétaire,

A SON IMPRIMERIE, RUE STE. THERESE.
Montréal, 9 Déc., 1840.

AVIS PUBLIC.

EST PAR LE PRESENT DONNE,

QUE les réglemens suivans, concernant le ra-
comodage et la bonne tenue des chemins dans
la ville et les faubourgs, jusqu'au premier Mai
prochain à moins qu'il ne soient amendés ou res-
cindés avant cette époque, sont maintenant en
force, suivant la 11me. et 12me. section de l'acte
39. Geo. 3, Chapitre 5; et tout et chaque pro-
priétaire, locataire, ou occupant de lots dans les
limites de la Cité de Montréal sont enjoint de
prendre notice de cet avis et s'y conformer, sous
peine de l'amende imposée par la 36me. section de
l'acte sus-mentionné.

1. Tout et chaque propriétaire, Locataire, ou
occupant de lots dans la ville et faubourgs de Mon-
tréal, répareront et tiendront en bon ordre le Che-
min en face de leur premisses respectifs, en nivelant
la neige, en remplissant les cahots, et les pentes,
tous les jours, et plus souvent si c'est nécessaire.

2. Chaque propriétaire et locataire, comme il
est dit ci-dessus, seront obligés d'enlever la neige
dans le dit chemin jusqu'à l'épaisseur de plus de
deux pieds, dès qu'ils auront reçu ordre de l'inspec-
teur des chemins, et dans les rues étroites, ou il
pourrait y avoir du dangar et des inconvénient à
redouter, jusqu'à l'épaisseur de plus d'un pied, et ce-
la dans le tems fixé par l'inspecteur, dans la no-
tice qui sera faite à cette effet par le crieur publi-
que; quand il sera jugé convenable de le faire.

3. Que la neige et la glace des rues et des cours
pourront pour le présent être charoyés avec la per-
mission des propriétaires dans les prairies situés au
Nord-Ouest de la rue Craig et des faubourg St An-
toine, St Laurent, de même que sur la continuation
de la rue Bonaventure sur cette partie de la commu-
ne située au Sud-Est du Canal de Lachine
(Queens ward) et lorsque la rivière sera prise, sur
la glace en dehors des balises quiseront plantées
par la suite.

Par ordre

J. P. SEXTON,
Clerc de la Cité.

Montréal, 10 Déc 1840.

ECOLE.

FRANCAISE ET ANGLAISE,
DU SOIR.

MR. DOUTNEY informe la public, qu'il
ouvert son école du soir, chez Mr. JOHN
SMITH, rue Chenneville, en partant de la rue
Craig. Heures d'école, de 7 à 9.
Montréal, 9 Déc., 1840.

PERDU.

UNE somme d'argent, au montant de 15 piastre e
en deux billets de la banque Britannique Amé-
ricaine, cet argent a été perdu entre le marché neuf
et la demeure de François Tavernier, Ecr. rue Bo-
navanture, qui récompensera la personne qui le lui
remettra.

Montréal, 7 Dec., 1840.

ARGENT TROUVE

TROUVE le six Novembre dernier à la cote des
Neiges un sac rempli d'argent. Le proprié-
taire pourra le ravoir après avoir prouvé sa pro-
priété, en payant les frais de cet avertissement, et
en s'adressant au propriétaire du JEAN-BAPTISTE
rue St Paul.

Montréal, 7 Déc 1840.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer la public
que son Imprimerie, renfermant un matériel
très-considérable de caractères aussi variés que
nouveaux, il peut confectionner les ouvrages sui-
vants, dans le dernier goût, avec élégance
et à court avis, dans l'une ou l'autre lan-
gue :

Affiches, grandes et pe-
tites; Livres, Pamphlets et
Brochures de tout format et
de toute grosseur; Billets de
changes et promissoires;
Lettres de changes, Chèques
et Traités; Polices, Appli-
cation et autres blancs pour
l'Assurance; Catalogues
Factures, Circulaires, Cartes
pour invitation aux funérail-
les, Blancs pour les Avocats,
et les cours de justice, et
pour les études de notaires,
etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,

Rue Ste. Thérèse.

—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,
LE NOUVEAU CHANSONNIER
CANADIEN
Contenant 48 pages.

PRIX.—10 Sols.

J. A. PLINGUET.

Montréal, 10 Novembre.

REGITRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de prépa-
rer des

REGISTRES de PAROISSE,
depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus
court délai. Reçus dernièrement, GRAVURES,
MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,

Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,

No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au pu-
blic en général pour l'encouragement qu'il a
reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement
ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à
vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redin-
gotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court dé-
lai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot
impermeable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.

—Montréal 16 Nov. 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE

A l'encoignure des Rues St Paul et St. Pierre.
tenu par

J. B. ASSELAN ET Cie.

Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,

MARCHAND DETAILLEUR.

Rue Notre-Dame, No. 85.

Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,

OFFRE EN VENTE

400 quarts de Harengs.

400 quarts de Harengs du nord.

Une grande quantité d'Halles de Loup Marin.

AUSSI.

400 quinteaux de Morue Verte,

600 quinteaux de Morue Séche

—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.

MARCHAND EPICIER (GROCIER)

En Gros et en Détail,

Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.

Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m

POUR

L'EXTRACTION DES
DENTS,

S'adresser au

Dr. PERRAULT.

Rue Craig.



—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN

A L'IMPRIMERIE DU
JEAN-BAPTISTE.

DE plusieurs jeuner Gens probes et actifs comme
porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul
près du Marché-Neuf.

Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU

JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine,
le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI
Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour
la ville, et de 15s par Année pour la Campagne
(y compris les frais de poste.) ou de 10s. envoyé
par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois
d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessous,	2s	6d
Chaque insertion subséquente		7d
Dix lignes et au dessous	3s	4d
Chaque insertion subséquente		10d
Au dessus de dix lignes, par ligne		4d
Chaque insertion Subséquente par chaque ligne		1d

Les Annonces seront publiées tant qu'on ne don-
nera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU

JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr.
Courselles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de
Hotel Rasco.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent
être adressées, franchises de port, comme suit:—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIETAIRE,
EDITEUR ET IMPRIMEUR DU JEAN-BAPTISTE.
DEMEURANT RUE NOTRE-DAME.